



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Arrêté N°2024/22
portant inscription au titre des monuments historiques
d'objets mobiliers conservés à Arbois (Jura)**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté préfectoral n°23/56 du 16 mars 2023 portant délégation de signature à Mme Aymée Rogé, directrice régionale des affaires culturelles,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 9 novembre 2023,

Vu le courriel du 7 mars 2024, du Centre Hospitalier d'Arbois, donnant son accord pour l'inscription au titre des monuments historiques,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation des objets désignés ci-après présente, au point de vue de l'art et de l'histoire un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants, conservés dans l'apothicaire de l'hôpital d'Arbois :

- 21 gobelets en étain (2 portent les poinçons de Cornet à Besançon; certains portent la gravure H pour salle des hommes et F pour salle des femmes) ;
- 2 gobelets en métal argenté ;
- 1 puisette;
- 1 verseuse à bain-marie pour les sirops avec deux anses et un bec verseur ;
- 1 cassolette (en métal de cloche, sur trois pieds) ;
- 3 fourchettes et 1 cuillère en plomb et étain ;
- 1 bouillotte ronde (sans poinçon), XIX^e siècle ;
- 2 écuelles à bouillon (sans poinçon, XVIII^e ou début XIX^e siècle) ;
- 22 assiettes en étain, début XIX^e siècle ;
- 1 palette à saigner portant la marque de propriété de l'hôpital d'Arbois ;
- 2 seringues ;
- 1 petit plat à bords chantournés ;
- 1 partie de lampe ;
- 1 petite cuvette double (XIX^e siècle, sans poinçon) ;

Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté
Hôtel Chartraire de Montigny - 39-41 rue Vannerie - BP 10578 - 21005 Dijon Cedex
Tél. 03 80 68 50 50
www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte

- 1 bassin ovale à quatre petits pieds en étain marqué MA 403 (porte le poinçon de propriété de l'hôpital Sain-Jacques de Besançon et la marque du maître Fidele et Zander de Besançon), milieu du XIX^e siècle ;
- 1 palette sans anse et avec bec verseur, étain XVIII^e siècle ;
- 1 louche, étain moderne ;
- 1 grande verseuse à anse ;
- 1 grand plat marqué MA 405 (porte la marque de propriété de l'hôpital d'Arbois et le poinçon du maître potier IB V) ;
- 1 grand plat marqué 400 MA (porte la marque probable du potier d'étain Jean-Baptiste (Pé)pralon Empereur, initiales IB sur le marli) ;
- 1 grand plat à anses marqué MA 402 (porte la marque de propriété de l'hôpital d'Arbois et le poinçon du maître potier Jacques-Antoine Bourguin) ;
- 1 grand plat (poinçon du potier d'étain Jean-Baptiste Pralon-Empereur) ;
- 1 grand plat marqué MA 399 (porte les marques de Jacques-Antoine Bourguin) ;
- 1 plat marqué MA 391 (poinçon du potier d'étain Jean-Baptiste Pralon-Empereur),

conservés dans l'Hôpital d'Arbois (Jura) et propriété du centre hospitalier d'Arbois.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le **21 MARS 2024**

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation

La Directrice régionale des affaires culturelles

Aymée ROGÉ

